

## Le processus PVS, un outil pour plaider en faveur d'une hausse des investissements dans les services vétérinaires en Afrique

Lilian Puech<sup>1</sup>

*Original : français*

**Mots clés :** *Afrique – processus PVS – services vétérinaires.*

Les missions de l'OIE et les valeurs de transparence, de rigueur et de solidarité internationale qui les accompagnent sont fortement alignées avec celles des principaux bailleurs de fonds du développement, dont la Banque mondiale. Le renforcement des Services vétérinaires nationaux, considérés comme des biens publics mondiaux, que vise le Processus PVS de l'OIE, contribue ainsi à l'atteinte des deux objectifs jumeaux de la Banque mondiale, que sont :

- **Mettre fin à la pauvreté extrême**, c'est-à-dire faire en sorte que la part de la population mondiale vivant avec moins de 1,90 USD par jour passe sous la barre des 3 % d'ici à 2030,
- **Promouvoir une prospérité partagée**, c'est-à-dire favoriser, dans chaque pays, l'augmentation des revenus des 40 % les plus pauvres.

En effet, par son action, et en particulier grâce à l'Outil PVS sur lequel l'essentiel de cette analyse est concentré, l'OIE soutient le développement et le renforcement du secteur de l'élevage qui constitue dans de nombreux pays la source principale d'emploi, de richesse et d'alimentation pour une frange importante de la population, bien souvent la plus vulnérable.

L'élevage joue un rôle majeur dans l'agriculture mondiale et représente en moyenne 43 % du produit intérieur brut (PIB) agricole. Dans certains pays, ce pourcentage peut dépasser 80 %. En Afrique, le secteur de l'élevage contribue selon les pays entre 30 % et 80 % au PIB agricole. Une étude publiée en 2018 a évalué qu'en 2015 [1], l'agriculture représentait plus de 37 % du PIB dans les pays caractérisés par une vulnérabilité extrême et 35% en moyenne dans les pays faisant face à une crise prolongée. On perçoit dans ces conditions combien les performances de l'élevage peuvent influencer de façon majeure, positivement ou négativement, l'économie et la situation sociale dans ces pays.

### 1. La Banque mondiale et l'élevage : un exemple d'investissement en faveur du développement de l'élevage

Au cours des années 1970 et 1980, l'aide au développement et les autres interventions conduites dans le secteur de l'élevage affichaient des résultats généralement médiocres au regard des objectifs, alors principalement considérés, d'amélioration de la productivité.

Ces mauvaises performances étaient attribuées à des politiques agricoles peu incitatives et principalement orientées vers les productions végétales, à des conceptions de projet erronées telles que celles préconisant l'utilisation mal contrôlée de technologies se révélant ainsi inappropriées (par exemple, l'importation de races exotiques plus productives mais inadaptées) et à des faiblesses institutionnelles. Ces piètres résultats avaient alors entraîné la perte d'intérêt de nombreux donateurs, dont la Banque mondiale, et une diminution drastique de l'aide internationale au développement de l'élevage, amplifiée par des difficultés macroéconomiques en Europe et en Amérique latine.

---

1 Spécialiste principal en élevage, Banque mondiale

Ainsi, concernant les financements attribués au secteur de l'élevage par la Banque Internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD, l'une des cinq institutions qui composent le groupe Banque mondiale), ils se sont élevés à 10,38 milliards USD pour la période 1974-1979 contre 4,45 milliards USD pour la période 1986-1992 [2].

En toute logique, les Services vétérinaires ont également reçu une attention et un soutien variables. En Afrique, par exemple, le financement des activités vétérinaires représentait 17 % des financements dédiés à l'élevage avant 1983 et 40 % entre 1984 et 1989. Cependant, les interventions liées à l'élevage ayant connu une diminution, les montants réellement affectés aux activités vétérinaires ont eux aussi connu une baisse notable.

En 2001, la Banque mondiale a alerté les décideurs des pays en développement et les bailleurs de fonds internationaux sur le nécessaire réinvestissement à opérer au service du secteur de l'élevage, notamment en raison de son rôle incontournable et croissant dans les domaines suivants :

- a) Le développement agricole,
- b) La génération de revenus pour la réduction de la pauvreté,
- c) L'environnement, que ce soit au travers des impacts positifs ou négatifs,
- d) La santé humaine, y compris la menace de maladies nouvelles et ré-émergentes,
- e) La sécurité alimentaire et nutritionnelle,
- f) Le développement du commerce national et international.

A ces éléments s'ajoute aujourd'hui la prise de conscience du rôle majeur que peut jouer l'élevage, notamment dans sa dimension pastorale, dans la prévention des phénomènes de criminalité organisée qui touchent certaines régions en Afrique.

Pour toutes ces raisons, l'élevage est considéré par la Banque mondiale, en particulier en Afrique, comme un levier majeur qui peut permettre de lutter contre la pauvreté, de réduire les inégalités et de favoriser le développement économique et social, de manière durable. Plus généralement, par sa multifonctionnalité, l'élevage contribue de manière directe à 8 au moins des 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies que la communauté internationale s'est fixée à l'horizon 2030. De manière indirecte, il contribue à l'ensemble des 17 ODD.

Le portefeuille agricole de la Banque mondiale, incluant l'élevage, croit désormais rapidement, particulièrement en Afrique, et tout particulièrement en Afrique de l'Ouest.

Au cours de l'année budgétaire 2018 (juillet 2017 / juin 2018), il représentait 5,7 milliards USD, dont 3,4 milliards en Afrique, soit 60 %. De ce dernier montant, 48 % (soit 1,6 milliards) sont destinés à l'Afrique de l'Ouest au travers de projets régionaux ou nationaux, spécifiquement dédiés à l'élevage ou comprenant des composantes « élevage ».

Dans cette région, les investissements dans les activités de renforcement des Services vétérinaires sont estimés au tiers des financements de la Banque mondiale dédiés à l'élevage.

## **2. Pourquoi faut-il investir plus dans l'élevage et en particulier dans les Services vétérinaires, en Afrique ?**

### Un potentiel et des perspectives porteuses ...

L'Afrique est un continent riche en ressources naturelles et spécifiquement en bétail, doté de près du tiers du cheptel mondial avec plus de 300 millions de bovins, près de 2 milliards de volailles, 350 millions de caprins, 330 millions d'ovins et 35 millions de porcins. Le continent compte également 23 millions de chameaux et 18 millions d'équidés. La valeur intrinsèque, les potentiels de production et les retombées économiques, individuelles et collectives, que l'on pourrait espérer d'un tel cheptel sont immenses et les co-bénéfices sociaux (en termes de santé, de nutrition et d'éducation) qui pourraient en résulter, majeurs.

Ainsi, en raison notamment des tendances démographiques actuelles et de l'amélioration prévue et espérée des conditions de vie des populations les plus vulnérables, il est anticipé que le marché des produits animaux en Afrique va exploser. À titre d'exemple, les consommations annuelles de viande et de lait par habitant qui sont à l'heure actuelle respectivement de 14 kilogrammes et 30 litres

devraient augmenter pour atteindre 26 kilogrammes et 64 litres en 2050. Avec une population qui passerait dans le même temps d'environ 1,2 milliards d'habitants à plus de 2,5 milliards, ce qui correspondrait donc à une demande multipliée par quatre [3].

... qui restent inexploités...

Pourtant, aujourd'hui, en Afrique, la productivité animale stagne, la pauvreté demeure largement répandue et les importations, en forte hausse, peinent à lutter contre l'insécurité alimentaire. Le pourcentage de personnes vivant dans l'extrême pauvreté varie de moins de 5 % dans les pays d'Afrique du Nord à plus de 80 % dans certains pays d'Afrique subsaharienne. Près de 75 % des personnes très pauvres et en insécurité alimentaire et nutritionnelles vivent dans les zones rurales, particulièrement en Afrique subsaharienne. Dans la plupart des cas, il s'agit de ménages agricoles qui élèvent également des animaux de ferme. L'élevage est essentiellement pratiqué par des petits producteurs qui ont peu ou pas accès aux intrants, techniques et technologies, notamment des prestations de services et produits vétérinaires, qui permettraient d'accroître la productivité de leurs animaux.

Une étude [4] conduite en 2016 dans les pays sahéliens d'Afrique de l'Ouest et dans la corne de l'Afrique montre que : (i) pour les systèmes pastoraux, le nombre total de pauvres s'élève à 21,7 millions sur une population totale de 25,3 millions, ce qui indique un taux de pauvreté parmi les pasteurs de 85 % ; et (ii) pour les systèmes agropastoraux, il y a 54,5 millions de pauvres sur une population totale de 71 millions, soit un taux de pauvreté de 77 %.

... en raison de contraintes particulières...

Car l'Afrique, c'est aussi le continent des (très) grands espaces, des mobilités transfrontalières difficilement contrôlables et des grandes épizooties ravageuses. Si la peste bovine a pu être éradiquée, après de nombreuses années, grâce à l'implication conjointe des autorités nationales et en particulier des Services vétérinaires, des éleveurs et des organisations internationales concernées, dont l'OIE, la FAO et l'UA-BIRA, la peste des petits ruminants, la péripneumonie contagieuse bovine, la fièvre aphteuse, la pleuropneumonie contagieuse caprine, la peste porcine africaine, l'influenza aviaire et la maladie de Newcastle, pour n'en citer que quelques-unes, complètent avec une redoutable efficacité les dégâts provoqués par des maladies transmises par des vecteurs arthropodes, comme la fièvre de la vallée du Rift, la fièvre de Crimée-Congo et les trypanosomoses, ou par des parasites. Ce qui se traduit, dans les meilleurs des cas, par des baisses importantes de productivité et, dans les pires cas d'épizooties, par des taux de morbidité et de mortalité pouvant atteindre les 100 %. Sans oublier que, bien souvent, ces maladies sont des zoonoses, parfois très graves, voire mortelles [5]. Comme le rappelle l'OIE, 60 % des maladies infectieuses humaines sont zoonotiques et plus de 75% des agents pathogènes des maladies infectieuses humaines émergentes sont d'origine animale.

... et d'un sous-investissement majeur !

Comment réduire cette charge qui pèse de manière insoutenable sur les ménages et sur les économies des pays ?

L'analyse suivante [4], effectuée en 2005, démontre particulièrement bien la dimension systémique déstabilisatrice que peut prendre à l'échelle d'un pays la perturbation du dispositif de production et de commercialisation du bétail. A la suite d'un épisode de fièvre de la Vallée du Rift au Kenya, l'Arabie Saoudite et les autres États du Golfe persique ont suspendu les importations de bétail en provenance de la région de Somali en Éthiopie. Le PIB de la région a chuté de 91 millions USD (25 %) en valeur nominale et les moyens de subsistance des pasteurs ont été durement touchés : le revenu pastoral a chuté d'environ 25 % à 30 % ; la composition des troupeaux a évolué passant des bovins aux chèvres et chameaux, et le nombre d'animaux par troupeau a diminué. Les pasteurs les plus pauvres ont modifié leurs habitudes de consommation en diminuant leurs achats de nourriture et de céréales, ce qui s'est répercuté sur les négociants, les courtiers, les transporteurs et même les détaillants de vêtements qui ont subi des effets négatifs sur leurs revenus et le volume de leurs affaires.

En premier lieu, en luttant mieux contre tous ces fléaux sanitaires : par la prévention des maladies et notamment les vaccinations, par la surveillance, par le contrôle et la gestion ou l'élimination des

animaux malades. Toutes ces actions nécessitent, pour être efficaces, de Services vétérinaires ayant des moyens suffisants en ressources humaines, matérielles, budgétaires, un cadre législatif, réglementaire et infra-réglementaire adapté et cohérent, des compétences de haute qualité, régulièrement rafraîchies et mises à jour, tous aspects pris en compte par le Processus PVS de l'OIE.

Mais la satisfaction de ces besoins correspond à un coût. Et si la non-atteinte des engagements pris à Maputo en 2004 par les chefs d'État africains [6] (10 % du budget national dédiés au secteur agricole) a des conséquences sur l'ensemble du secteur, celles-ci sont généralement plus importantes sur le soutien au secteur spécifique de l'élevage qui est encore plus délaissé que le reste du secteur agricole si l'on considère la faiblesse des investissements publics dont il pâtit.

Il y a là un paradoxe majeur qu'il convient de souligner et d'analyser pour essayer de le corriger. Alors qu'il contribue au PIB agricole de certains pays à des niveaux élevés [44 % en Mauritanie, 53 % au Tchad, près de 60 % au Soudan, ces valeurs n'intégrant bien souvent pas les contributions indirectes, au travers de la fourniture d'engrais (sous forme de fumier) et de la traction animale], la part des dépenses publiques agricoles allouées à l'élevage reste généralement inférieure à 10 %.

### **3. Comment l'outil PVS peut-il aider à plaider en faveur d'une hausse des investissements dans les Services vétérinaires en Afrique ?**

Si dans toutes les régions du monde une hausse des investissements dans les Services vétérinaires peut être considérée comme étant légitime au regard de l'intensification des échanges, et de la multiplication et de la dissémination des dangers sanitaires liés aux animaux et aux produits d'origine animale, l'Afrique requiert un plaidoyer spécifique puisque, comme nous venons d'en décrire les grandes lignes, la situation est tout à la fois potentiellement très prometteuse et particulièrement critique. C'est tout l'enjeu de la *Stratégie de développement du secteur de l'élevage en Afrique 2015-2035* [7] adoptée par les dirigeants africains en 2015 dont l'un des quatre objectifs stratégiques est d'*Améliorer la santé animale et augmenter la production, la productivité et la résilience des systèmes de production*, toutes préoccupations qui sont au cœur du Processus PVS.

L'approche proposée par l'OIE au travers de l'Outil PVS est systémique. Elle permet d'aborder le renforcement des Services vétérinaires nationaux dans toutes ses dimensions, qu'il s'agisse de la gouvernance ou des aspects plus techniques, en considérant le secteur public et le secteur privé, la législation et la réglementation, la prévention et la lutte, l'inspection et le contrôle, la santé animale et la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale depuis la production jusqu'à la commercialisation.

Le Processus PVS est durable, en ce qu'il propose un mécanisme cyclique itératif d'évaluations, de programmations et d'actions qui autorise une planification stratégique et des phases d'amélioration successives prenant en considération les spécificités nationales et intégrant les choix et les capacités, notamment financières, des Gouvernements.

En reposant sur des normes internationales consensuellement adoptées qui visent à l'harmonisation des pratiques, le Processus PVS apporte aux États la garantie, lorsqu'ils satisfont à ces normes, d'une efficacité de leurs services et d'une reconnaissance de compétences par les autres pays et partenaires. Dans cet esprit, il permet également dans un objectif d'amélioration de comparer, sur des critères objectifs et dans une démarche de progrès, la situation de chaque pays par rapport aux autres. Il présente enfin toutes les caractéristiques utiles pour mesurer, d'un cycle d'opérations sur l'autre, les évolutions réalisées par un pays dans le renforcement de ses Services ou, le cas échéant, de mettre en évidence les éventuels blocages à lever.

Par toutes ces caractéristiques, le Processus PVS s'avère être un élément déterminant pour soutenir le développement du secteur de l'élevage dont nous avons indiqué précédemment toutes les fonctionnalités sociétales, particulièrement importantes en Afrique : réduction de la pauvreté, sécurité alimentaire, santé publique, développement économique, commerce, entre autres.

Outre les qualités techniques et institutionnelles que nous venons de décrire, le Processus PVS, notamment grâce l'Analyse des écarts PVS, offre un avantage comparatif indéniable en ce qu'il présente, dans un document unique de planification stratégique, une feuille de route nationale précise et chiffrée, sans risque de redondance et de lacune. Pour les différents financeurs potentiels,

nationaux et internationaux, ceci représente une garantie supplémentaire d'efficacité, normalement fort prisée et donc plus susceptible de favoriser leur mobilisation et leur contribution [8].

#### 4. Pourquoi l'outil PVS est-il spécifiquement d'intérêt pour les bailleurs de fonds tels que la Banque mondiale ?

Les atouts présentés dans la partie précédente paraissent totalement d'intérêt pour tout bailleur de fonds. Des considérations complémentaires font du Processus PVS un outil présentant un intérêt particulier pour la Banque mondiale.

Tout d'abord, en ce qu'il est issu de l'OIE, l'Outil PVS, base du Processus, bénéficie d'une présomption de qualité et de conformité aux attentes de ses Pays membres. Il ne s'agit pas d'une position de principe *a priori* mais bien du résultat *a posteriori* d'une analyse détaillée de la gouvernance et du fonctionnement de l'organisation, déjà reconnue par l'Organisation mondiale du commerce comme la seule productrice de normes internationales dans son domaine de compétences. Comme tous les produits, normes et recommandations de l'OIE, l'outil PVS est issu d'un travail collaboratif et consensuel de ses Pays membres. Il est donc en cohérence avec les orientations stratégiques des pays, qui, de ce fait, en valident la qualité. De la même façon, la Banque mondiale recommande, lorsque cela est possible et pertinent, le recours aux banques de vaccins de l'OIE et soutient les stratégies que l'Organisation promeut, telle que la *Stratégie mondiale pour le contrôle et l'éradication de la PPR*.

Par ailleurs, comme la Banque mondiale, l'OIE inscrit sa vision et son action dans le cadre des agendas internationaux et notamment de l'Agenda 2030 et des objectifs de développement durable à l'atteinte desquels elle contribue. En particulier, la Banque mondiale porte une attention particulière à la préservation et au renforcement des biens publics mondiaux, comme les Services vétérinaires, qui demeurent des instruments incontestables pour assurer l'équité, notamment au bénéfice des plus vulnérables.

#### 5. Comment la Banque mondiale intègre-t-elle les apports et recommandations du processus PVS dans les orientations et activités qu'elle promeut ?

Lors de la définition des orientations stratégiques pendant le processus d'élaboration des projets que la Banque mondiale soutient, les références aux rapports du Processus PVS sont réalisées de la manière la plus directe possible. Parmi les projets les plus récents, en préparation ou en cours de mise en œuvre, qui s'appuient sur ces rapports, on peut citer ceux concernant le Cameroun, le Mali, le Niger, le Burkina-Faso, l'Éthiopie ou le Nigeria.

À titre de premier exemple, le projet de développement du secteur de l'élevage et de la pêche en Éthiopie indique que dans le cadre de l'amélioration du système de santé animale, *les activités clés à financer sont basées sur les résultats du Processus (PVS) de l'OIE et comprendront l'élaboration d'un partenariat entre les autorités publiques, les vétérinaires privés et les acteurs associatifs*.

De même, on pourra citer le projet d'appui au développement de l'élevage au Burkina-Faso, le PADEL-B, qui dans sa sous-composante relative à l'amélioration de l'accès des éleveurs à des services de santé animale précise : *La sous-composante s'appuiera sur les résultats de l'Évaluation PVS réalisée par l'OIE pour renforcer la capacité à long terme du pays à réduire durablement la mortalité du bétail et les autres pertes causées par des maladies animales, contribuant ainsi à une productivité accrue du bétail*.

Enfin, si l'on considère l'emblématique projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel, le PRAPS, qui a débuté en 2016, le document d'évaluation du projet, le PAD, indique que *La conception du projet s'appuie sur les constatations et les recommandations du Processus PVS de chaque pays, et que les rapports de missions entreprises dans le cadre du Processus PVS fournissent des éléments qualitatifs et quantitatifs objectifs et harmonisés qui permettent d'identifier les priorités et de guider les investissements*. Le PAD indique également que *L'information provenant des six rapports sur les rapports du Processus PVS a été consolidée au niveau régional pour concevoir un programme régional cohérent*. [9]

Par la suite, la définition des activités à conduire repose sur une lecture attentive et une déclinaison des rapports et recommandations issus du Processus PVS, en tenant compte des ressources financières disponibles.

## Conclusions

Le Processus PVS de l'OIE apparaît comme étant l'outil de référence qui, en contribuant à leur renforcement et à leur harmonisation, permettra aux Services vétérinaires de remplir de manière optimale leurs multiples fonctions cruciales au service des populations. En Afrique, bien sûr, où les besoins restent importants. Mais plus largement aussi, à l'échelle mondiale puisque c'est désormais à ce niveau que doivent être considérées et traitées de la manière la plus inclusive possible les problématiques sanitaires, sociales et économiques dans lesquelles les Services vétérinaires ont un rôle à jouer.

L'outil existe ; sa mise en œuvre et son application sont effectives ; ses constatations sont objectives ; ses recommandations sont claires et pertinentes. Il est de notre responsabilité commune d'en faire le meilleur usage en promouvant ses objectifs, qui dépassent de très loin le seul fonctionnement de services publics comme pourraient le supposer des observateurs (voire des décideurs) non-initiés, et ses apports. Ceci passe par une bonne appropriation par tous les acteurs concernés :

- En tout premier lieu, par les *Services vétérinaires*, et plus particulièrement les Autorités vétérinaires, qui devraient intégrer ses recommandations dans leur fonctionnement quotidien et dans les actions de plaidoyer auprès des Autorités pertinentes notamment celles responsables de financer les actions des Services vétérinaires ;
- Par les *gouvernements*, ensuite, qui devraient prendre en considération ses recommandations dans la définition de leurs politiques publiques, dans leurs programmations budgétaires et, le cas échéant, dans leurs plaidoyers auprès des bailleurs de fonds ;
- Par les *bailleurs de fonds*, enfin, qui devraient systématiquement s'appuyer sur les rapports issus du Processus PVS pour planifier et calibrer, de manière concertée et coordonnée, leurs soutiens au secteur de l'élevage.

Afin de faciliter cette appropriation, il nous paraîtrait utile d'engager une réflexion sur une éventuelle adaptation du rythme et des modalités, éventuellement allégées mais régulières, de suivi et d'actualisation des rapports issus du Processus PVS. Comme il a été évoqué, un suivi périodique (missions d'évaluation PVS de suivi) permettrait de constater l'état d'avancement du programme de renforcement. Une vision dynamique est bien souvent plus sensibilisante pour les décideurs et les bailleurs de fonds qu'un constat unique, parfois ancien.

Pour la Banque mondiale, et certainement pour d'autres bailleurs, les informations et constats résultant d'un tel suivi constitueraient un appui encore plus directement valorisable lors de la phase de préparation des projets.

## Références

1. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (2018). – La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2018. <http://www.fao.org/publications/sofa/fr/>
2. Agwe & Smith (2008). – World Bank Support to the Livestock Sector: A Retrospective, 1974–2006. World Bank, Washington, DC.
3. World Bank (2014). – Business and livelihoods in African livestock: Investments to overcome information gaps. Washington DC. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/17801>
4. De Haan C. (2016). – Prospects for Livestock-Based Livelihoods in Africa's Drylands. World Bank Studies, Washington, DC. <https://doi.org/10.1596/978-1-4648-0836-4>
5. Lancelot R., Zundel E. & Ducrot C. (2011). – Spécificités de la santé animale en régions chaudes : le cas des maladies infectieuses majeures en Afrique. *INRA Prod. Anim.*, **24** (1), 65–76. [http://publications.cirad.fr/une\\_notice.php?dk=560823](http://publications.cirad.fr/une_notice.php?dk=560823)
6. African Union (2003). – The Declaration on Agriculture and Food Security in Africa. Conference of Ministers of Agriculture of the African Union, July 2003, Maputo, Mozambique. [http://www.fao.org/3/AD121E/AD121E00.htm#P192\\_22456](http://www.fao.org/3/AD121E/AD121E00.htm#P192_22456)

7. African Union Inter-African Bureau of Animal Resources (AU-IBAR) (2015). – The Livestock Development Strategy for Africa (LiDeSa) 2015–2035. Nairobi, Kenya. [https://rr-africa.oie.int/docspdf/en/LiDeSA\\_ENG.pdf](https://rr-africa.oie.int/docspdf/en/LiDeSA_ENG.pdf)
8. Forman S., Planté C., Murray G., Rey B., Belton D., Evans B. & Steinmetz P. (2012). – Document d'orientation : l'amélioration de la gouvernance pour des Services vétérinaires plus efficaces dans les pays en développement, une priorité pour les bailleurs de fonds. *Rev. Sci. Tech. Off. Int. Epiz.*, **31** (2), 647–660. <https://doi.org/10.20506/rst.31.2.2143>
9. Berger C. & Renaudin S. (2017). – La Banque mondiale utilise le Processus PVS de l'OIE pour la conception et la réalisation de programmes de développement en Afrique et en Asie centrale. *OIE Bulletin*, **2017–3**, 31–32. <https://doi.org/10.20506/bull.2017.3.2696>

-----

*Les conclusions, interprétations et conclusions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les vues du Conseil des administrateurs de la Banque mondiale ou des gouvernements qu'ils représentent.*